

Faire garder ses enfants quand on dispose d'un petit budget ou quand on travaille en horaires décalés est un vrai défi. Engager un étudiant étranger au pair est une solution adaptée, à condition de respecter certaines règles.

# Garde d'enfants : cherche fille au pair

L'idée de prendre une jeune fille au pair s'est imposée à nous parce que nous travaillons, mon compagnon et moi-même, en horaires décalés et ne trouvons pas d'assistante maternelle prête à garder un enfant le soir tard ou le week-end à un prix abordable », raconte Stéphanie, 36 ans, mère de trois enfants, qui accueille au pair, chaque année depuis six ans, une jeune hispanophone pour garder ses enfants. Pour les parents qui disposent d'un logement assez grand, recruter une étudiante au pair est une solution de garde intéressante et enrichissante. Sachez que deux statuts juridiques existent, ceux d'employé au pair (voir l'encadré page 69) et de « stagiaire aide familial étranger ». C'est ce dernier qui est le plus souvent préféré et qui sera détaillé ci-après.

## PLUSIEURS FAÇONS DE TROUVER UNE ÉTUDIANTE

Pour trouver une jeune fille au pair, vous pouvez lire les petites annonces, faire fonctionner le bouche-à-oreille ou encore recourir à une agence spécialisée dans leur placement. Les agences offrent un gage de sérieux, car elles effectuent un travail de recherche de ces étudiantes au pair

[s'agissant majoritairement de jeunes filles, nous avons choisi de féminiser cet article. NDLR]. Elles exigent de la candidate qu'elle ait une expérience de la garde d'enfants (deux références au minimum avec une lettre de moralité d'un employeur) et un niveau correct en français (tests). L'agence rencontre les parents demandeurs et leur propose jusqu'à trois >





générale. Elle s'engage à s'occuper des enfants, à raison de cinq heures quotidiennes et de deux soirées de baby-sitting maximum par semaine, tout en étant nourrie et logée. La famille doit donc mettre à sa disposition une chambre qu'elle partagera ou non avec les enfants.

Elle peut effectuer des tâches ménagères, comme le rangement des chambres des enfants, mais elle ne doit pas se substituer à une femme de ménage. « Notre jeune fille au pair est une grande sœur pour mes enfants. Elle les accompagne dans leurs devoirs, elle joue avec eux, leur chante des chansons dans sa langue natale. Mon fils, Merlin, est devenu bilingue à l'âge de 2 ans et demi : c'est

La fille au pair n'est pas une salariée, c'est une stagiaire. Elle reçoit de l'argent de poche chaque semaine.

elle lui garantira tous les soins appropriés jusqu'à ce que les arrangements nécessaires soient pris. En revanche, les cours de français, les billets de train ou d'avion et bien sûr toutes les dépenses personnelles sont à la charge de l'étudiante. Enfin, elle doit disposer au minimum d'une journée complète de repos par semaine, dont au moins un dimanche par mois.

### UN RENVOI PARFOIS INÉVITABLE

Parfois, la famille ou les enfants ne s'entendent pas avec la jeune au pair. Dans d'autres cas leur attente est déçue, notamment si elle a menti sur son niveau en français. Il faut alors rétablir la confiance, désamorcer les tensions ou repréciser ce qu'on attend d'elle. Si vous l'avez recrutée seul et que son renvoi semble inévitable, c'est à vous de trouver une solution de remplacement. L'accord de placement prévoit qu'en cas de faute lourde, la famille ou la stagiaire pourra mettre un terme à l'accueil, et ce sans préavis. « Il arrive aussi que la stagiaire aide familial ait le mal du pays ou qu'elle n'ait pas assez d'autorité avec les enfants, souligne Delphine Vaills, vice-présidente de l'Union française des agences au pair (Ufaap). Nous proposons alors de la remplacer dans un délai relativement raisonnable (moins de trois semaines). » En général, les familles et les jeunes au pair sont satisfaits de cet échange. Selon les agences, 70 % des familles décident de renouveler l'expérience. ■

LESLIE DUCHEMIN-BARRE

## Législation

### Le statut d'employée au pair

● L'employée au pair peut être française ou étrangère, étudiante ou non, sans limite d'âge. Elle signe un contrat de travail (convention collective des particuliers employeurs). Son rôle n'est pas cantonné à la garde d'enfants puisqu'elle peut effectuer des tâches ménagères, des travaux de jardinage, etc., en contrepartie de l'hébergement et des repas. L'emploi d'une salariée au pair pour garder des enfants ouvre droit à la réduction-fiscale pour frais de garde et au bénéfice de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant).

un vrai plus, même si nous n'avons pas engagé la jeune fille dans cette optique », explique Stéphanie.

La personne au pair n'est pas salariée, elle est stagiaire. Elle reçoit de l'argent de poche chaque semaine : environ 80 € (non déductibles des impôts). La famille d'accueil doit la déclarer à l'Urssaf et payer 195 € de charges par mois. Elle doit l'affilier au régime de Sécurité sociale qui versera les prestations de maladie et d'accidents du travail. En cas de maladie,

### Comment partir ?

■ Toutes les démarches si vous êtes candidat(e) à un séjour au pair : [dossierfamilial.com/article/925](http://dossierfamilial.com/article/925)

[www.dossierfamilial.com](http://www.dossierfamilial.com)